

NATIONS UNIES

**Assemblée générale**

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
36e séance  
tenue le  
mercredi 25 novembre 1998  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 36e SÉANCE

Président : M. ABÉLIAN (Arménie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGÉTAIRE ENTRE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES AINSI QUE  
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/53/SR.36  
9 décembre 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGÉTAIRE ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES AINSI QUE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (A/53/647)

1. M. DOSSAL (Directeur du Bureau de la politique de gestion), présentant le rapport statistique du Comité administratif de coordination (A/53/647), dit que la Cinquième Commission se rappellera que le Secrétaire général, en sa qualité de président du Comité administratif de coordination, a été prié de fournir des rapports statistiques sur la coordination tous les deux ans et d'y inclure des informations sur les contributions mises en recouvrement ou les contributions volontaires versées par les États Membres et les États non membres pour chacune des deux années civiles précédentes. Le rapport dont la Commission est saisie est le cinquième du genre et il a été établi sur la base des informations fournies par les organisations du système des Nations Unies.

2. Le PRÉSIDENT dit qu'il croit comprendre que la Cinquième Commission souhaite recommander que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies : rapport statistique du Comité administratif de coordination (A/53/647) ainsi que des paragraphes pertinents du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7).

3. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 5.